

Signature de l'EDEC Trans'Formation : des évolutions concrètes et durables pour la branche des organismes de formation

À Paris, le 11 avril 2024

Le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, la branche des organismes de formation et l'OPCO AKTO ont signé ce jour un engagement pour le développement de l'emploi et des compétences (EDEC) pour accompagner la branche dans les mutations sociales, environnementales et technologiques qui traversent le secteur. Cet accord « Trans'Formation » concerne 10 560 entreprises et 92 421 salariés et porte sur 3 ans.

Cet accord comporte plusieurs leviers comme autant d'opportunités pour relever les défis auxquels doivent faire face les organismes de formation tant dans l'intérêt de leur secteur que pour le reste des entreprises. Ces perspectives d'actions doivent répondre à des enjeux à la fois généraux et spécifiques aux organismes de formation :

- **La consolidation de pratiques durables de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)** aussi bien au sein des organismes de formation qu'en tant qu'appui de conseil auprès de leurs clients ou de leurs stagiaires.
- **Le développement des compétences dans une logique d'attractivité des emplois, de fidélisation des salariés et de sécurisation des parcours professionnels** dans un secteur innovant.
- **Le renforcement de l'employabilité des salariés de la branche**, et en particulier des seniors, en veillant à une adéquation compétences-poste à tous les moments de la carrière.
- **L'appui sur les analyses et les expérimentations territoriales** pour construire des outils d'anticipation de l'évolution des métiers et des compétences des salariés.

Il se déploiera à destination des entreprises appliquant la convention collective nationale des organismes de formation (CCNOF), avec une attention particulière pour les TPE-PME, mais aussi dans une moindre mesure à destination des opérateurs hors CCNOF.

Jérôme Marchand-Arvier déclare : « A travers les EDEC, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle soutient les secteurs qui souhaitent anticiper les conséquences des mutations économiques, sociales et démographiques sur le champ de l'emploi et les compétences. Cette convention est une étape importante pour engager et accompagner les transitions de demain. »

Pour **Suzanne Sellam**, présidente de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) : « les enjeux de l'EDEC sont de favoriser la proximité pour rendre plus visibles les métiers de la branche auprès des salariés et développer les compétences dans une logique de fidélisation et de sécurisation des parcours professionnels. Par ailleurs, les partenaires sociaux ont eu à cœur d'accompagner la transformation des entreprises au titre de leur responsabilité sociétale et environnementale (RSE) afin de renforcer les pratiques de gestion des ressources humaines, en particulier sous l'angle des conditions de travail des salariés. »

Bénédicte Desprin, vice-présidente de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF), ajoute que « la branche a su se saisir des enjeux auxquels sont confrontés les organismes de formation dans un contexte d'évolutions réglementaires, technologiques et concurrentielles. Cet EDEC vient en soutien des organisations dans leur conduite du changement, notamment leur démarche RSE. Il a aussi vocation à accompagner la professionnalisation de leurs équipes et ainsi répondre aux enjeux de compétences et d'emplois des autres secteurs. Je remercie les partenaires sociaux de la sous-commission observatoire qui ont œuvré sur mandat de la CPNEF à la concrétisation de ce projet. »

Le lien vers l'EDEC « Trans'formation » : [ici](#)

Contacts presse

Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
presse-dgefp@emploi.gouv.fr

Contacts presse

Branche Organismes de Formation

Aymeric Eblin : aeblyn@synofdes.org
Cécile Senée : csenee@lesacteursdelacompetence.fr

A propos du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

Le ministre du Travail, de la Santé et des *Solidarités* prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement notamment dans les domaines du travail, de l'emploi, de l'insertion professionnelle, notamment l'insertion par l'activité économique, de l'apprentissage, de la formation professionnelle, du dialogue social et de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi que de l'assurance vieillesse.

A propos de la branche

La branche des organismes de formation compte 10 560 entreprises pour 92 421 salariés. Elle est composée majoritairement de TPE – 81% – et constitue un ensemble relativement hétérogène, en taille et en termes d'activités. Celles-ci peuvent ainsi varier selon le positionnement sur l'un ou plusieurs des marchés de la formation : entreprises, alternance, OPCO ou encore en relation directe avec les individus à travers le CPF par exemple.

La branche a été particulièrement impactée ces dernières années, tant par des évolutions réglementaires – loi « Avenir Professionnel » de 2018, que technologiques – numérisation – ou encore concurrentielles, avec notamment de nouveaux entrants sur certains marchés de la formation ou encore la libéralisation de l'apprentissage.